

L'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne recrute :

Un(e) chargé(e) de mission « Lutte contre l'érosion des sols et le
ruissellement »

Poste à **temps complet** (35h hebdomadaire)

Recrutement : voie **statutaire** ou **contractuelle** ;

Poste à pourvoir à **Chivy-lès-Etouvelles** (Aisne)

Prise de fonction : **Octobre 2025** (CDD d'un an, renouvelable)

1. Contexte et missions

L'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) est un syndicat mixte regroupant 13 structures intervenant dans la gestion des milieux aquatiques et des bassins versants. Elle met à disposition des syndicats adhérents un service administratif ainsi qu'un service technique, dans le but de les accompagner dans leur fonctionnement et dans la mise en œuvre de leurs projets.

Afin de réaliser des actions ambitieuses de préservation et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), certaines collectivités adhérentes se sont engagées dans la mise en place d'actions visant à lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur des bassins versants cohérents.

Dans ce contexte, l'Union des Syndicats cherche à renforcer son pôle ruissellement/érosion

Rattaché au pôle ruissellement/érosion du service technique et sous la responsabilité de la responsable du service, les missions du chargé de mission sont multiples et transversales :

- Assurer en interne la bonne exécution des projets confiés au pôle ruissellement/érosion par les collectivités adhérentes aux différents syndicats. L'USAGMA intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cette mission comprend le conseil et la proposition de solutions techniques à mettre en place, la réalisation et le suivi de dossiers techniques et réglementaires (DIG/DLE), jusqu'au suivi des travaux, en collaboration avec les maîtres d'œuvre potentiels ;
- Elaborer des dossiers d'appels d'offres et de demande de subvention.
- Assurer, en collaboration avec le service administratif, un suivi des budgets correspondants aux opérations ;
- Assurer des actions de communication, de sensibilisation et d'animation auprès des acteurs locaux sur les questions relatives aux problématiques de ruissellement/érosion ;

- Assurer les relations auprès des partenaires techniques, institutionnels et financiers (Agence de l'eau, Conseils départemental et Régional, ...), les élus et les usagers (exploitants agricoles, riverains, ...) ;
- Organiser une concertation sur la gestion et les possibilités d'aménagement des bassins versants (pratiques culturales, hydraulique douce et structurante, ...) afin de limiter l'apport de particules fines dans les milieux aquatiques et de préserver le capital sol des parcelles agricoles ;
- Assurer les missions d'assistance générale, technique et réglementaire à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une veille technique et réglementaire en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et des phénomènes de ruissellement et d'érosion.

2. Compétences

- Formation supérieure (BAC + 5) dans le domaine de l'Eau, de la Géographie ou de l'Agro-environnement. Une expérience dans un poste similaire sera appréciée ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire ;
- Connaissances des procédures réglementaires et de la réglementation des marchés publics ;
- Maîtrise des SIG ;
- Aptitude au travail de terrain ;
- Connaissances en hydraulique et techniques d'aménagement des bassins versants (hydraulique douce, ouvrage structurant) ;
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de documents techniques ;
- Aptitudes relationnelles pour le travail avec les élus, les acteurs du territoire (agriculteurs notamment), ainsi qu'avec ses collaborateurs.
- Capacités d'animation et de pédagogie, force de persuasion, capacité à conduire des projets multi-acteurs ;
- Expérience professionnelle en assistance technique à la maîtrise de l'ouvrage : Une première expérience dans le domaine, en collectivité territoriale ou en bureau d'études sera un plus ;
- Permis B obligatoire.

+++ Véhicule de service partagé.

+++ Avantages CNAS.

+++ Rémunération statutaire pouvant être augmentée du régime indemnitaire.

Contacts et envoi des candidatures :

Marie DWORNIK - Responsable du pôle Ruissellement/Erosion - m.dwornik@griv.fr

Yves LEVEQUE – Président de l'USAGMA - union-des-syndicats@griv.fr

10 Rue du bon puits 02000 CHIVY-LES-ETOUVELLES - 03.23.20.36.74.